



CALCUL DE LA DÉDUCTION POUR FRAIS DE GARDE D'ENFANTS POUR 1990

Rappelez-vous que...

- Vous devez lire le **Guide d'impôt - Frais de garde d'enfants** de 1990 pour remplir cette formule.
- Vous devez remplir cette formule pour demander les frais de garde d'enfants et la joindre à votre déclaration de revenus.
- Vous devez remplir et joindre à votre déclaration une formule T2201, Certificat pour le crédit pour personnes handicapées lorsque vous déduisez des frais de garde d'enfants pour un enfant admissible qui a une déficience mentale ou physique grave et prolongée. Toutefois, si vous ou une autre personne avez déjà soumis une formule T2201 pour cet enfant, joignez une note à votre déclaration indiquant le nom et le numéro d'assurance sociale de la personne qui a soumis la formule, ainsi que l'année d'imposition dans laquelle elle a été soumise.
- Si vous n'avez pas d'exemplaire de la formule T2201 et que vous déduisez des frais de garde d'enfants pour un enfant qui a une infirmité mentale ou physique qui n'est ni grave ni prolongée, vous n'avez qu'à consulter le chapitre 2 du guide pour savoir comment demander votre déduction pour frais de garde d'enfants.
- Si vous désirez avoir plus de renseignements sur les montants admissibles et sur la façon de remplir votre demande, vous n'avez qu'à consulter le guide.

Nom (en caractères d'imprimerie)

Numéro d'assurance sociale

--	--

Pour remplir le reste de la formule, consultez le chapitre 2 du guide. Il vous explique étape par étape les procédures à suivre.

Partie 1 - Soutien

Pour avoir le droit de déduire des frais de garde d'enfants, vous devez remplir l'une des conditions suivantes. Cocher (✓) les cases appropriées ci-dessous.

1(a) Vous êtes le seul soutien. Remplissez les parties 2 et 3 et déterminez les limites A, B et C dans la partie 4.

1(b) Il y a un autre soutien, et votre revenu net pour l'année (avant déduction des frais de garde d'enfants et avant le remboursement des prestations de programmes sociaux) est **moins élevé** que celui de l'autre soutien. Remplissez la partie 1(d) et les parties 2 et 3. Déterminez les limites A, B et C dans la partie 4.

1(c) Il y a un autre soutien et votre revenu net pour l'année (avant déduction des frais de garde d'enfants et avant le remboursement des prestations de programmes sociaux) est plus élevé que celui de l'autre soutien et des frais de garde d'enfants ont été payés dans l'une ou l'autre des situations suivantes:

- (i) pendant que l'autre soutien fréquentait un établissement d'enseignement agréé;
- (ii) pendant au moins deux semaines dans l'année, durant lesquelles l'autre soutien avait une infirmité (vous devez alors soumettre un certificat du médecin traitant qui indique la nature et la durée de l'infirmité);
- (iii) pendant au moins deux semaines dans l'année, durant lesquelles l'autre soutien était en prison ou dans un autre établissement pénitentiaire;
- (iv) pendant que vous viviez séparé de l'autre soutien en raison de l'échec de votre mariage ou de la rupture d'une relation semblable, si vous avez vécu ainsi pendant une période d'au moins 90 jours commençant en 1990 et incluant le 31 décembre 1990.

Remplissez la partie 1(d) et les parties 2 et 3. Déterminez les limites A, B, C et D dans la partie 4.

1d) Si vous avez coché la case 1(b) ou 1(c) ci-dessus, donnez les précisions suivantes.

Nom de l'autre soutien	Numéro d'assurance sociale	Revenu net	Nombre de semaines dans la période visée à 1(c) ci-dessus

Pour plus de renseignements, reportez-vous au chapitre 1 du guide.

(This form is available in English)

(VERSO)

Formule autorisée et prescrite sur l'ordre du Ministre du Revenu national

Partie 2 - Enfants admissibles

- Vous devez indiquer le nom de **tous** vos enfants admissibles dans la partie 2, même si vous n'avez pas payé de frais de garde d'enfants pour chacun d'eux.
- **Utilisez une ligne par enfant.**

2 (a) Enfants admissibles qui étaient âgés de 6 ans ou moins le 31 décembre 1990 (nés en 1984 ou après)

Nom de l'enfant	Date de naissance			Si les frais se rapportent à un séjour dans un pensionnat, une école de sport, ou une colonie de vacances, indiquez le nombre de semaines
	année	mois	jour	
	19			
	19			
	19			
	19			

2 (b) Enfants admissibles qui étaient âgés de 7 ans ou plus (nés avant 1984)

Nom de l'enfant	Date de naissance			Si l'enfant a une infirmité ou une déficience mentale ou physique, indiquez-en la nature	Si les frais se rapportent à un séjour dans un pensionnat, une école de sport, ou une colonie de vacances, indiquez le nombre de semaines
	année	mois	jour		
	19				
	19				
	19				
	19				

Pour plus de renseignements, reportez-vous au chapitre 1 du guide.

Partie 3 - Paiements de frais de garde d'enfants

Fournissez les renseignements demandés sur les organismes ou sur les particuliers auxquels des paiements de frais de garde d'enfants ont été faits. Dans le cas de paiements faits à un particulier, vous devez indiquer son numéro d'assurance sociale (NAS).

3 (a) Enfants admissibles qui étaient âgés de 6 ans ou moins le 31 décembre 1990 (nés en 1984 ou après)

Nom de l'enfant	Nom de l'organisme ou du particulier	Adresse	Numéro d'assurance sociale							Paiement
Total 3 (a)										

3 (b) Enfants admissibles qui étaient âgés de 7 ans ou plus (nés avant 1984)

Nom de l'enfant	Nom de l'organisme ou du particulier	Adresse	Numéro d'assurance sociale							Paiement
Total 3 (b)										

Pour plus de renseignements, reportez-vous au chapitre 1 du guide.

Partie 4 - Limites

Pour faire les calculs suivants, vous devez suivre l'étape 4 du chapitre 2 du guide.

Voici les limites fixées pour le montant de la déduction.

Limite A - Inscrivez le total des montants indiqués aux parties 3(a) et 3(b). Limite A

Limite B - Inscrivez les 2/3 de votre "revenu gagné". Pour plus de renseignements, consultez au chapitre 1 du guide. Limite B

Limite C - Faites le calcul pour les lignes (1) et (2), comme il est expliqué à la section "Limite C" du guide. Inscrivez les résultats aux lignes (1) et (2) respectivement. (1) (2)

Additionnez les lignes (1) et (2) et inscrivez le résultat dans la case "Limite C" Limite C

Limite D - Faites le calcul pour les lignes (1), (2), (3) et (4), comme il est expliqué à la section "Limite D" du guide. Inscrivez les résultats aux lignes (1), (2), (3) et (4) respectivement. (1) (2) (3) (4)

Inscrivez dans la case "Limite D" le résultat que vous avez obtenu en multipliant les montants des lignes (3) et (4). Limite D

Partie 5 - Montant déductible

Inscrivez à la ligne 1 le moins élevé des montants suivants: limite A, limite B, limite C, ou s'il y a lieu, limite D. (1)

Moins le montant déduit comme frais de garde d'enfants pour 1990 par un soutien, autre que vous, auquel la limite D s'applique. (2)

Montant déductible: ligne 1 **moins** ligne 2. Transcrivez ce montant à la ligne 214 de votre déclaration. (3)